

# Inondations

## Les gestes essentiels



**Fermez portes,**  
fenêtres, soupiraux,  
aérations...



**Montez à pied**  
dans les étages



**Fermez le gaz**  
et l'électricité



**Ecoutez la radio**  
et respectez les  
consignes de sécurité



**Vos enfants sont en**  
**sécurité à l'école.** Ne  
prenez pas de risques  
pour aller les chercher



**Ne téléphonez pas,**  
libérez les lignes pour  
les secours

**Ecoutez la radio (France Bleu Gard  
Lozère 90.2FM)** et attendez les  
consignes des autorités.



Conseil général du Gard - ANATOMIE - septembre 2006



Ensemble **anticipons**

# Inondations

Les gestes **essentiels**  
Pour **vous**  
Pour **votre logement**

Conseil général du Gard  
Direction du développement rural  
Service de l'eau et des rivières

Maison du Département  
3, rue Guillemette  
30044 Nîmes cedex 9  
Tél. 04 66 76 52 11  
04 66 76 77 35

UN PEU PLUS DE FUTUR CHAQUE JOUR



## Inondations Les gestes essentiels

### → Avant → Pendant

#### Informez-vous

- Avec un poste de radio à piles, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité et attendez les consignes des autorités
- **France Bleu Gard Lozère 90.2 FM**
- Consultez le site [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

#### Prévoyez les gestes essentiels

- Amarrez les cuves
- Rassemblez médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation
- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture
- Prenez des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais...)
- Surélevez le mobilier et, si vous avez un étage, montez les biens et de documents de valeur
- Munissez-vous d'une lampe torche à piles
- Mettez en sécurité votre véhicule

**Vos enfants sont en sécurité à l'école. Ne prenez pas de risques pour aller les chercher.**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- Coupez les alimentations en gaz et en électricité
- Réfugiez-vous dans les étages
- Ecoutez la radio - **France Bleu gard Lozère 90.2 FM** - et attendez les consignes des autorités
- N'utilisez pas votre véhicule
- Ne pas circuler dans les rues inondées
- Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne consommez l'eau du robinet et du forage que sur avis favorable des autorités
- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Ne revenez pas dans le lieu que vous avez évacué

### → Après

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours de votre mairie
- Ventilez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité et autre réseaux qu'après un contrôle complet des circuits. N'hésitez pas à faire appel à un spécialiste
- Préservez votre santé : ne consommez pas l'eau du robinet ni celle des forages, avant avis favorable de la mairie
- Faites sécher vos locaux et Chauffez dès que possible



Notre  
politique  
de prévention  
contre les  
inondations :  
**un engagement  
fort du  
Conseil général**

L'inondation est le premier risque naturel dans le Gard. Ces « événements climatiques exceptionnels », fréquents au cours de la dernière décennie, plongent chaque année les Gardois dans l'inquiétude d'une prochaine crue d'automne, avec son cortège de conséquences désastreuses, humainement et matériellement.

Conscient de cette situation, et – malheureusement fort de « l'expérience gardoise » – le Conseil général, avec ses partenaires, s'est fermement et fortement engagé dans une politique de prévention et de réduction des risques.

Le schéma départemental de prévention des inondations, adopté par l'assemblée départementale fin 2003, a pour enjeux essentiels d'anticiper les risques de futurs projets d'aménagement et d'urbanisme, d'améliorer dans ce domaine les situations difficiles héritées du passé, de renforcer les ouvrages de protection (bassins de rétention et digues), de sensibiliser au risque et à sa prévention, d'améliorer l'information en temps de crise.

Fin 2006, le Conseil général, l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région engagent une démarche dite de « réduction de la vulnérabilité du bâti », sur le territoire de trois communautés de communes gardoises. Cette opération consiste à identifier les différents types d'habitat en fonction des niveaux de risque et à recenser la nature des travaux à réaliser. Elle doit permettre de mieux adapter aux risques de crues les bâtiments publics, les sites d'accueil de personnes fragiles et les logements privés.

Le guide que vous avez entre les mains participe de cette volonté de prévention et d'information. Je souhaite que ces conseils et ces consignes favorisent les « bons réflexes » de tous les Gardois auxquels il est destiné.

**Damien ALARY**

Président du Conseil général du Gard  
Vice-Président de la Région Languedoc-Roussillon

# Prévention des inondations : l'action du Conseil général du Gard et de ses partenaires

Voici l'essentiel des **dispositifs d'information, de sauvegarde et de prévention** qui constituent les axes majeurs du schéma départemental de prévention des inondations, adopté fin 2003 par l'assemblée des élus du Conseil général.

## → Améliorer l'information et l'alerte en temps de crise

Modernisation et extension des réseaux d'annonces de crues (services de l'État).

## → Organiser une mobilisation rapide des communes et services publics

- Appui technique et financier du Conseil général à la mise en place de plans communaux de sauvegarde (organisation et plans d'intervention en temps de crise).

- Plan Route, notamment pour anticiper les coupures des voies de communication vulnérables, leur délestage et l'orientation des automobilistes.

## → Sols et bâti : anticiper les risques des futurs projets d'aménagement, améliorer les situations difficiles héritées du passé

- Dans les zones de grand danger, procédures de délocalisation d'activités et de logements (menées par les services de l'État).

- Premières démarches d'incitation des communes ou communautés de communes à des actions collectives de mise en sécurité de l'habitat (« réduction de la vulnérabilité du bâti ») : partenariat Conseil général, État, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Région.

## Le risque «inondation»

Premier risque naturel dans le Gard:

En septembre 2002, près de 300 communes sinistrées sur 353,

18.5 % du territoire gardois est classé en zone inondable soit près de 37 % de la population.



Les premières études débutent fin 2006.

- Projets pilotes d'adaptation des pratiques agricoles pour diminuer le ruissellement.

## → Conforter et réaliser des ouvrages de protection.

- En 2006, création par le Conseil général, d'un fonds spécial d'aides aux communes, intercommunalités et syndicats de bassins versant pour la réalisation d'aménagements de protection (bassins de rétention, renforcement ou création de digues). Aides délivrées sous condition : pas de projets d'urbanisme en zones inondables.

- Préservation ou restauration des bassins de rétention.

- Renforcement des ouvrages de protection en zones urbanisées.

- Création de nouvelles digues.

## → Pour tous, développer (ou retrouver) une «culture du risque»

- Sensibiliser et former les élus et les personnels territoriaux à la prise en compte des risques inondation dans l'aménagement du territoire.

- Sensibiliser les enfants : journées d'animation en milieux scolaires.

- Informer et sensibiliser tous les Gardois : pose de repères de crues (bassin du Vidourle et des Gardons, avec panneaux explicatifs).

- Création, fin 2006, d'une exposition itinérante mise à disposition des communes.



# La prévention commence par l'information

## La première précaution à prendre est de vous informer sur le niveau de risque de la zone où vous habitez.

Vous pourrez alors juger quelles mesures, parmi celles que nous vous présentons, sont les plus adaptées à votre situation.

### → Pourquoi s'informer ?

La connaissance des phénomènes naturels permet d'acquérir une conscience du risque (perception réelle et juste du danger), donc de l'anticiper et d'adapter ainsi vos comportements.

### → Sur quoi s'informer ?

Renseignez-vous sur l'histoire des inondations de votre commune, de votre terrain, de votre habitation. Au-delà de votre propre expérience, il est utile de vous informer sur les précédentes inondations.

Interrogez vos voisins et en particulier les personnes âgées. Renseignez-vous aussi auprès des services publics : mairie, services techniques municipaux, pompiers, préfecture, Direction départementale de l'équipement (DDE), Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF).



Notez les informations que vous recueillerez : date et durée de l'événement, hauteur d'eau maximale atteinte, dommages, mesures prises à la suite.


## Vous apprendrez ainsi si votre commune est exposée à :

- **des crues lentes**, où la montée des eaux laisse le temps de s'organiser un minimum, mais qui peuvent durer plusieurs jours à plusieurs semaines,
- **des crues torrentielles**, où la montée des eaux peut être très rapide et violente, mais généralement de courte durée.

### → Prenez connaissance de ce guide

Il se propose de vous remémorer ou de vous indiquer (si vous êtes récemment installé dans notre département),

- **quelques consignes utiles en cas de crues annoncées** : quels comportements, quelles conduites adopter pour vous protéger, protéger votre entourage,
- **quels aménagements prévoir à l'intérieur et à l'extérieur de votre logement**, pour mieux l'adapter au risque et réduire ainsi sa vulnérabilité.



# Les gestes essentiels : protégez-vous, protégez votre entourage

## Les bons réflexes

Voici les consignes pour votre sauvegarde et celle de votre famille : ce que vous devez faire et ne pas faire.

### → Avant

- **Informez-vous**
  - Avec un **poste de radio à piles**, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité et attendez les consignes des autorités  
**France Bleu Gard Lozère 90.2FM**
  - Consultez le site [www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr)
- **Prévoyez les gestes essentiels**
  - **Amarrez** les cuves
  - **Rassemblez** médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation
  - **Faites une réserve** d'eau potable et de nourriture
  - Prenez des mesures pour **éviter la pollution de l'eau** (fuel, engrais...)
  - Surélevez le mobilier et, si vous avez un étage, **montez les biens et les documents de valeur**
  - Munissez-vous d'une **lampe torche à piles**
  - Mettez en **sécurité votre véhicule**
- **Vos enfants sont en sécurité à l'école.**  
**Ne prenez pas de risques pour aller les chercher.**

### → Pendant

- **Fermez** portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- **Coupez** les alimentations en gaz et en électricité
- **Réfugiez-vous** dans les étages
- **Ecoutez la radio** - France bleu Gard Lozère 90.2 FM et attendez les consignes des autorités
- **N'utilisez pas** votre véhicule
- **Ne circulez pas** dans les rues inondées
- **Ne téléphonez pas**, afin de libérer les lignes pour les secours
- **Ne consommez l'eau** du robinet et du forage que sur avis favorable des autorités
- **N'évacuez que** sur ordre des autorités
- **Ne revenez pas** dans le lieu que vous avez évacué

### → Après

- **Assurez-vous de l'accessibilité** de votre logement en suivant les consignes des services de secours et de votre mairie
- **Ventilez** les pièces
- **Ne rétablissez l'électricité** et autre réseaux qu'après un contrôle complet des circuits. N'hésitez pas à faire appel à un spécialiste
- **Préservez votre santé** : ne consommez pas l'eau du robinet ni celle des forages, avant avis favorable de la mairie
- **Faites sécher** vos locaux et **chauffez** dès que possible

# Protégez votre logement, protégez vos biens

## Sécurité

**Matérialisez les emprises** des piscines et bassins pour assurer la sécurité des occupants, riverains et secours.

**Aménagez les abords immédiats** pour ne pas perturber les secours par hélitreuillage (branchage, fil électrique téléphonique...) ou par bateau (mettre un anneau d'amarrage).

**Empêchez la flottaison d'objets** et amarrez les cuves et bouteilles d'hydrocarbures (prévoir sangles).

**Votre maison, votre logement, ou plus généralement le bâtiment que vous utilisez, a été inondé ou est susceptible de l'être.** Les dégâts peuvent être importants et les conséquences dramatiques. Vous souhaitez vous protéger et protéger vos biens. Voici **quelques conseils** pour votre sécurité, pour limiter les dommages et faciliter le retour à la normale après la crue.

## Maintenir temporairement l'eau à l'extérieur

Techniques dites «sèches», pour des crues de faible vitesse et de hauteur d'eau limitée à moins d'un mètre.

### Extérieur des bâtiments

- Prévoyez sacs de sables, parpaings, barrières amovibles.

### Réseaux

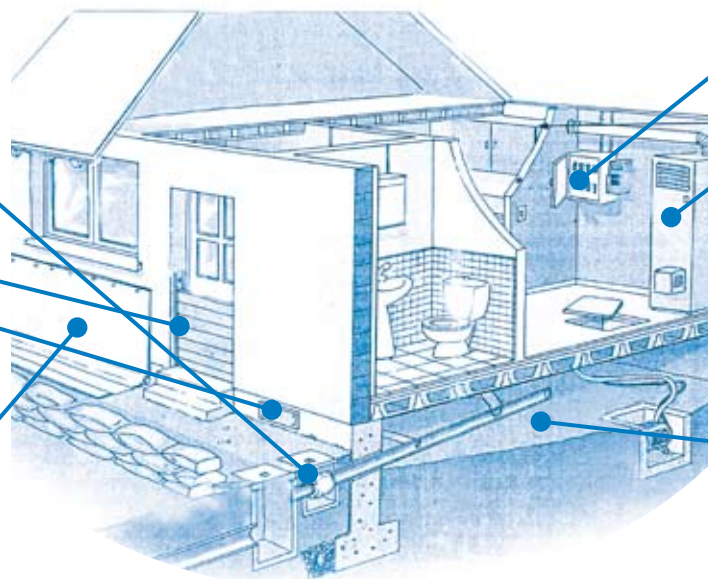
- Installez des clapets anti-retour sur les réseaux des eaux usées pour limiter le refoulement.
- Colmatez les gaines des réseaux.

### Ouvertures

- Installez des batardeaux (protections amovibles).
- Fermez les bouches d'aération et de ventilation, les trappes d'accès au vide sanitaire par des caches temporaires (ne pas oublier de les rouvrir à la fin de la crue pour faciliter l'aération et le séchage).

### Murs

- Assurez l'étanchéité des murs en colmatant les fissures et en entretenant les joints.



## Adapter les bâtiments à la présence occasionnelle de l'eau

Techniques dites «en eau», pour assurer votre sécurité et celle des occupants du bâtiment

### Pour vous mettre en sécurité

- Identifiez ou créez un espace refuge, pour la protection des occupants dans l'attente des secours.
- Créez un ouvrant en toiture, un balcon ou une terrasse pour faciliter l'évacuation.

### Pour limiter les dommages

#### Mobilier et huisseries

- Choisissez des meubles démontables pour les pièces inondables.
- Privilégiez le bois plein, les huisseries en PVC ou aluminium, qui sont moins sensibles à la présence de l'eau.

### Pour faciliter le retour à la normale

#### Électricité

- Mettez hors d'eau le tableau électrique.
- Créez un réseau séparatif pour les pièces inondables (tableau électrique séparé, disjoncteur différentiel à haute sensibilité).
- Créez un réseau électrique descendant.
- Rehaussez les compteurs (eau, électricité et gaz) avec l'accord de vos fournisseurs.

#### Chauffage et ventilation

- Mettez hors d'eau les installations de chauffage, les centrales de ventilation et de climatisation.

#### Nettoyage

- Privilégiez l'installation de portes et de portes-fenêtres avec un seuil de faible hauteur pour faciliter le nettoyage.
- Prévoyez une pompe pour l'évacuation de l'eau.

#### A l'extérieur du bâtiment

- Évitez de creuser sous le bâtiment pour protéger ses fondations.
- Prévoyez d'installer un drain pour faciliter le séchage des murs.

# Vous construisez ou vous rénovez

## Les matériaux conseillés et déconseillés

### Conseillés :

ils ne s'imbibent pas, ne réagissent pas à l'eau et sèchent plus rapidement

- matériaux **hydrofugés**
- enduits et peintures à la **chaux**, briques **hydrofugées**, béton plein
- céramiques, carrelages
- bois **massif**, pvc
- acier **inoxydable**
- **isolants rigides** (polystyrène, polyuréthane)

### Déconseillés :

ils s'imbibent et réagissent à la présence de l'eau

- plâtre
- moquettes
- parquets
- papiers peints
- bois plaqué ou aggloméré
- laine de verre, laine de roche

### Pour les murs

- Utiliser des matériaux qui ne s'imbibent pas
- Éviter le **piégeage** de l'eau entre deux couches imperméables
- Si nécessaire, prévoir un **doublage intérieur** des murs, démontable et **hydrofugé**

### Les cloisons

- Utiliser des briques pleines **maçonnées**
- À défaut, du **placoplâtre hydrofugé**
- Monté si possible sur ossature de métal

### Les sols

- Le carrelage sur chape de béton est le moins vulnérable
- Éviter moquettes et parquets



## Pour en savoir plus

### Afin d'améliorer la connaissance sur le risque, le Département du Gard a créé l'observatoire du Risque Inondation dans le Gard (ORIG).

Cet observatoire, une première en France, a été concrétisé par la mise en ligne d'un site Internet accessible à tous, depuis septembre 2006, à l'adresse suivante : <http://orig.cg-gard.fr>. Vous y trouverez l'ensemble des actions de prévention sur le risque inondation réalisé par le Conseil général du Gard et ses partenaires ainsi que des informations sur l'état du risque à l'échelle communale (population et surface en zone inondable, arrêté catastrophes naturelles...).

### Une sélection de sites

- [www.prim.net](http://www.prim.net) - rubrique Moi face au risque, s'informer, anticiper et se préparer à la crise
- [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

### Guides et plaquettes :

- Guide de remise en état des bâtiments Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) sept 2002 - [www.logement.equipement.gouv.fr](http://www.logement.equipement.gouv.fr)
- Guide d'évaluation de la vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque de l'inondation : CSTB novembre 2005 [www.logement.equipement.gouv.fr](http://www.logement.equipement.gouv.fr)
- La mitigation en zone inondable : document d'étape mars 2005 Ministère de l'écologie et du développement durable - <http://www.prim.net>